

# ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 17 DÉCEMBRE 2002

## TRACTANDA

1. Procès verbal de l'assemblée communale du 19 novembre 2002 (Il ne sera pas lu, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture.)
2. Budgets 2003
  - a) de fonctionnement
  - b) rapport de la Commission financière
  - c) approbation
  - d) d'investissements
  - e) rapport de la Commission financière
  - f) approbation
3. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Gruyère
4. Approbation du règlement communal relatif à la gestion des déchets
5. Comptes 2001, budgets 2002 et 2003 du Foyer St-Joseph à Sâles
7. Réception des jeunes citoyens nés en 1984
8. Divers

**Présidence:** M. Gérard Guillaume, syndic

**Membres présents:** 82

**Scrutateurs:** **MM. Michel Monney** (Rueyres-Treyfayes), **Jacques Mauron** (Sâles) et **Jean-José Ruffieux** (Maules)

Mardi 17 décembre 2002, 20 h 04

En préambule à cette sixième assemblée de la nouvelle Commune de Sâles qui recense, ce jour, 1249 âmes, **M. Gérard Guillaume** formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux jeunes gens nés en 1984 qui seront honorés au point 6 de l'ordre du jour.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tous-ménages, par avis aux piliers publics des quatre villages de la

Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* No 48 du 29 novembre 2002.

**M. le président** prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune. Personne ne se manifeste.

**M. Gérald Guillaume** précise aussi que les jeunes citoyens sont habilités à voter puisqu'ils sont tous majeurs. Il profite de souhaiter un heureux anniversaire à Mlle Delphine Oberson, de Rueyres-Treyfayes, qui fête ses 18 ans aujourd'hui-même.

**M. le syndic** adresse ensuite les sincères félicitations de la population et du Conseil communal à M. Olivier Allaman, de Sâles, élu conseiller communal en octobre 2002. Il lui souhaite d'ores et déjà moult satisfactions dans l'exercice de sa nouvelle fonction, avec un clin d'œil à son épouse à qui il formule une belle dose de patience.

Le recours contre l'assemblée communale du 9 octobre 2001 n'a toujours pas été jugé par le Tribunal administratif. Aujourd'hui, précise **M. Gérald Guillaume**, la décision n'a plus beaucoup d'importance. En 2001, les recourants attaquaient la décision de l'assemblée communale de reporter le projet et de ne pas construire l'abri avant la fin 2002, se référant à la convention de fusion. Depuis, le projet a été accepté par l'assemblée du 19 novembre dernier à une très large majorité des citoyens. Après cette acceptation, un des quatre recourants nous a annoncé faire opposition au projet. Dans ce contexte, allez comprendre quelque chose!

**M. le syndic** précise que le règlement des tailles a également été accepté par l'assemblée paroissiale, ceci en date du 5 décembre 2002.

Aucune modification n'est portée à l'ordre du jour.

### **1. Procès verbal de l'assemblée communale du 19 novembre 2002**

**M. le syndic** précise qu'un citoyen, qui a consulté le PV de l'assemblée communale du 19 novembre dernier, conteste l'une des phrases de la page 45 dudit PV. Il lit la phrase en question: «Selon M. Jean-Pierre Oberson (Maules), l'article No 44 du secteur de Maules n'est pas propriété communale».

Par voie orale au secrétariat communal, puis par courrier envoyé recommandé au Conseil communal de Sâles en date du 9 décembre 2002 avec copie à la Préfecture de la Gruyère, M. Jean-Pierre Oberson dit: «L'article 44 n'est pas une route communale». Dans ce même courrier, il demande la rectification du PV de l'assemblée communale du 19 novembre 2002.

**M. le syndic** demande à M. Jean-Pierre Oberson s'il maintient sa version des faits.

**M. Jean-Pierre Oberson** (Maules) répond par l'affirmative.

**M. le président** pose ensuite la question au secrétaire communal quant aux compléments qu'il pourrait apporter.

**Le secrétaire communal** maintient sa position.

**M. Jean-Pierre Oberson** (Maules) donne quelques précisions à l'assemblée en huit points, que voici:

- 1) Il connaît le sujet.
- 2) Cela fait 22 ans qu'il habite à Maules et qu'il connaît l'article No 44 et ses charges.
- 3) L'article No 44 n'est pas une route communale. C'est une servitude. Des droits de passage sont inscrits.
- 4) Cet article a été traversé par une conduite privée d'épuration. Des travaux ont été dirigés par la commune vu qu'il y avait un pot commun pour les raccordements privés.
- 5) Lors de la réfection de la route communale, il a demandé à M. Damien Morand et M. Nicolas Savary de refaire le tapis sur cet article 44.
- 6) Les deux conseillers lui ont répondu que ce n'était pas prévu.
- 7) Il a insisté et proposé à M. Nicolas Savary d'acheter l'article No 44 si la commune ne voulait pas refaire le tapis. Il lui a été répondu que sa proposition était intéressante et qu'on le tiendrait informé. Il n'a jamais eu de nouvelles!
- 8) A la dernière assemblée communale, il n'a rien répondu, cela était une affaire privée.

**M. Nicolas Savary** confirme qu'il avait effectivement été contacté par M. Jean-Pierre Oberson, qui a demandé à la Commune de regoudronner cet article 44. Chose qui a été acceptée après discussion. A cette époque-là, précise-t-il, la Commune ne s'est pas inquiétée de chercher au registre foncier de la Gruyère qui était propriétaire de l'article No 44 du secteur de Maules. La chose a été faite plus tard lorsque il a été question d'étudier la zone à bâtir La Roseyre.

**M. Jean-Pierre Oberson** tient à préciser qu'il sait de quoi il parle et il signale qu'il donnera son intervention écrite au secrétaire communal afin qu'elle figure dans le procès-verbal.

**M. Gilbert Descloux** (Maules) signale que l'assemblée est convoquée pour le budget et que cette affaire doit être traitée entre l'intéressé et le Conseil communal.

**Le secrétaire communal** maintient sa position, expliquant qu'il y a mis une attention toute particulière sachant que la remarque allait survenir de la part de M. Jean-Pierre Oberson. Il rappelle qu'à la suite des propos de M. Oberson, M. Charles Brodard a brandi l'extrait du registre foncier et l'a montré à toute l'assemblée.

**M. Marius Magnin** (Sâles) estime qu'il y a une erreur d'interprétation dans le libellé concernant son intervention en page 47 du PV de la dernière assemblée communale. Il prétend avoir dit que les Fr. 67'000.-- représentaient une partie seulement du coût réel du terrain. Le texte du secrétaire communal est libellé ainsi: «M. Marius Magnin (Sâles) abonde à l'intervention de M. Victor Borcard. Il estime que le coût réel du terrain est de Fr. 67'000.--». M. Marius Magnin demande une rectification et précise aussi qu'il ne conteste pas le reste du PV.

**M. Gérald Guillaume** n'est pas d'accord avec cette remarque. Il précise qu'il avait dit que dans ces Fr. 67'000.-- n'étaient pas compris dans le calcul du prix du terrain. Il souligne que le prix du terrain est de Fr. 260'000.--. Il admet que ce prix est trop cher. Il ajoute qu'on n'est pas là pour refaire l'assemblée communale du 19 novembre 2002.

Dans un premier vote, la version proposée par le Conseil communal est opposée à la version de M. Jean-Pierre Oberson.

Résultat du vote: la version du Conseil communal est approuvée au vote à mains levées par 70 citoyens; 1 opposition; 9 abstentions.

Dans un second vote, la version proposée par le Conseil communal est opposée à celle de M. Marius Magnin.

Résultat du vote: la version du Conseil communal est approuvée au vote à mains levées par 49 citoyens; 22 abstentions; 5 oppositions.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 novembre 2002 est donc approuvé.

## 2. Budgets 2003

### a) de fonctionnement

**M. le syndic** dispense quelques explications. Ce budget de fonctionnement 2003 est influencé par le changement de classe, la Commune de Sâles passant de classe 6 en classe 5 pour la période 2003-2004. Au total, il lui en coûte quelque Fr. 240'000.--. Au niveau scolaire, ce changement signifie une augmentation de charges de l'ordre de Fr. 116'000.--; pour le social et les hôpitaux de district, il est de l'ordre de Fr. 80'000.--. En outre, quelques incidences sur les charges de district se montent à Fr. 40'000.-- supplémentaires.

**M. le président** souligne que Fr. 200'000.-- ont dû être trouvés pour présenter un budget 2003 acceptable. Il prévoit un déficit de Fr. 93'527.--. Malgré tout, le budget est largement en dessous de la cote d'alerte fixée à 5% du total des recettes. Elle se situe pour Sâles à Fr. 170'000.-- pour le budget 2003. Le Conseil communal a donc réussi à éloigner le spectre de l'augmentation d'impôt. L'exercice comptable 2003 offre encore une marge de manœuvre. En revanche, 2004 s'annonce très difficile.

L'augmentation des charges a été palliée essentiellement par des mesures d'économie et par l'accroissement des recettes fiscales. Pour les budgets 2001 et 2002, le Conseil communal s'était montré particulièrement prudent dans les perspectives d'impôts. Il ne disposait pas alors des statistiques du Service cantonal des contributions. En novembre 2002, en revanche, il était en possession de 75% des avis de taxation du Service cantonal des contributions. Pour 2003, il a donc été procédé à une approche précise, sans trop d'optimisme toutefois.

**M. le syndic** passe ensuite en revue les principaux postes du budget de fonctionnement. Il précise que, dans le poste concernant le Foyer St-Joseph de Sâles, il n'est pas tenu compte d'une médicalisation. En outre, l'amortissement des tailles communales est prévu sur dix ans.

**M. Gérald Guillaume** précise que le département de l'Instruction publique, un mois après la nouvelle classification, a donné à Sâles des charges pour une commune en classe 6: «Nous nous sommes inquiétés et, après quelques questions, la DIP a corrigé le tir et a recalculé nos charges en classe cinq. Résultat de l'opération: des charges supplémentaires de Fr. 100'000.--! Nous avons réagi quant à ce manque de sérieux de la DIP».

### b) rapport de la Commission financière

Nouveau président et rapporteur de la Commission financière, **M. Pierre-Michel Pasquier** (Sâles) préavise favorablement ce budget de fonctionnement 2003 et demande à l'assemblée de l'approuver.

L'assemblée peut s'exprimer:

**M. Jean-Pierre Oberson** (Maules) demande d'où provient principalement le déficit du Foyer St-Joseph.

**M. le syndic** passe la parole à **M. Jean-José Ruffieux** (Maules), président du Conseil de direction du Foyer St-Joseph à Sâles: «Les recettes ne sont pas extensibles, le prix de pension est plafonné, explique ce dernier. On a essayé de limiter les dépenses au maximum. Compte tenu du degré de dépendance croissant de nos pensionnaires, il faut engager davantage de personnel pour soutenir l'équipe en place».

**M. Jean-Pierre Oberson** demande s'il ne pourrait pas y avoir un seul directeur pour plusieurs établissements: «Nous économiserions des places où les honoraires sont très élevés», estime-t-il.

**M. Gérald Guillaume** estime que cette intervention devrait être faite au niveau de la Santé publique. Et d'expliquer: «C'est probablement la loi sur la santé qui l'impose. Les communes ne sont pas libres de faire comme elles veulent. Si l'on n'avait pas eu une direction pour plusieurs foyers, le Foyer de Sâles serait en voie de disparition aujourd'hui avec la loi sur les EMS. Quand on s'est battu pour une médicalisation partielle, c'est pour pouvoir maintenir ce type de foyer dans un village, comme à Sorens, à Gruyères, à Vuadens et à Sâles. Le projet initial prévoyait une maison de repos à Sâles. La Commune n'aurait pas pu l'assumer».

**M. Jean-José Ruffieux** soutient les propos de M. le syndic et signale que M. Yves Gremion (le directeur du Foyer St-Joseph à Sâles) fonctionne comme gestionnaire et comme soignant. «De la sorte, on économise un poste de soignant. M. Gremion est très efficace depuis le départ des sœurs. On souhaite qu'une autre sœur puisse venir appuyer Sœur Antoinette, pour autant que la communauté le veuille bien. Avec M. Gremion, nous disposons d'une personne de forte capacité et d'un engagement non négligeable».

**M. Gérald Guillaume** précise que l'organisation est différente en Glâne. Concernant le suivi du Foyer St-Joseph, il signale à l'assemblée que deux membres du Conseil communal siègent au Conseil de direction du Foyer. Vu l'intérêt qu'il manifeste au Foyer St-Joseph, il est pris note que M. Jean-Pierre Oberson est intéressé à fonctionner au Conseil de direction du Foyer St-Joseph.

**M. Jean-Pierre Oberson** demande s'il est possible de connaître les honoraires du directeur.

**M. le syndic** rétorque qu'il n'entre pas en discussion dans les éléments de salaire. La Commune prend acte du déficit, c'est tout.

De son côté, **M. Jean-José Ruffieux** n'entre pas non plus en matière sur cette question de salaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. le président** soumet le budget de fonctionnement 2003 au vote.

c) approbation

Le budget de fonctionnement 2003 est soumis au vote à mains levées. Il est accepté par 81 citoyens; 1 opposition; aucune abstention.

## d) budget d'investissements

**M. Gérald Guillaume** énumère les éléments composant le budget d'investissements 2003:

- Fr. 5'000.-- en complément du matériel du secrétariat communal
- Fr. 35'000.-- pour le changement de fenêtres à l'ancien bâtiment scolaire de Sâles et la rénovation d'une salle de classe (**M. Jean-Marc Seydoux** précise que la rénovation de la salle de classe de M. Gabriel Gendre comprend de nouveaux stores, fenêtres et peinture et portes.)
- Fr. 110'000.-- pour la réfection de la route Romanens – Marsens, secteur sis sur la Commune de Sâles (**M. Nicolas Savary** souligne que deux routes nécessitent un entretien: l'une figurera au budget 2003, l'autre à celui de 2004. La route Romanens – Marsens se dégrade et la route de la laiterie de Sâles à Bumotec itou. Le Conseil communal s'est réservé le droit d'attribuer les travaux selon le caractère d'urgence. Ce sera certainement celle de Romanens – Marsens, vu que la Commune de Sâles bénéficiera d'un fonds des améliorations foncières pour cette rénovation.)
- Fr. 27'000.-- pour l'éclairage public (**M. Nicolas Savary** précise que ces charges font suite au retrait des poteaux électriques à Romanens et à Rueyres-Treyfayes. Il s'agit essentiellement du travail, de la fourniture et, pour la moitié, de taxes.)
- Fr. 16'000.-- pour l'étude du plan d'aménagement local (PAL)
- Fr. 20'000.-- pour la 1<sup>re</sup> étape du PAL

**M. Gérald Guillaume** précise que l'Auberge de La Couronne a besoin d'un lifting. La rénovation globale sera de l'ordre de Fr. 300'000.--. Plutôt que de présenter un dossier partiel, l'Exécutif entend soumettre à l'assemblée un projet global de rénovation, pour lequel un architecte a été mandaté. Ce dossier n'est pas prêt pour cette assemblée.

## e) rapport de la Commission financière

**M. Pierre-Michel Pasquier** (Sâles) préavise favorablement ce budget d'investissements 2003 et demande à l'assemblée de l'approuver.

Les citoyennes et citoyens peuvent s'exprimer:

Personne ne prend la parole.

## f) approbation

Le budget d'investissements 2003 est soumis au vote à mains levées. Il est accepté par 81 citoyens; aucune opposition ni abstention.

### 3. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Gruyère

Ensuite de la construction du nouveau bâtiment du CO à La Tour-de-Trême, l'association qui gère le Cycle d'orientation de la Gruyère a conclu qu'il fallait un directeur par établissement. L'association a accepté de modifier ses statuts à une très large majorité. **M. Gérald Guillaume** précise que les formalités imposent de soumettre cette modification des statuts aux communes de la Gruyère.

L'assemblée a la parole:

Personne ne se manifeste.

**M. le président** propose la lecture des articles modifiés desdits statuts.

Personne ne le demande.

La modification des statuts du Cycle d'orientation de la Gruyère est soumise au vote à mains levées. Elle est acceptée par 81 citoyens; 1 opposition; aucune abstention.

#### 4. Approbation du règlement communal relatif à la gestion des déchets

**M. Gérald Guillaume** signale que ce projet de règlement communal relatif à la gestion des déchets n'est qu'une harmonisation des anciens règlements en vigueur et qu'il n'y a aucune incidence financière.

Responsable du dicastère de la voirie, **M. Sébastien Frossard** cite les diverses modifications.

**M. le syndic** souligne que ce projet de règlement a reçu l'aval du Département des travaux publics.

Les débats sont ouverts:

**M. Jean-Pierre Oberson** (Maules) demande confirmation sur le fait qu'il n'y a plus de ramassage de déchets encombrants dans les villages.

**M. Sébastien Frossard** lui confirme qu'il n'y a plus de ramassage de déchets encombrants. Ceux-ci sont collectés à la déchetterie de Sâles.

**M. Jean-Pierre Oberson** s'inquiète ensuite du tarif appliqué.

**M. Sébastien Frossard** explique qu'il n'y a pas de modification de tarif, seules les compétences maximales du Conseil communal ont été adaptées.

**M. Jean-Pierre Oberson** (transparent à l'appui) propose à l'assemblée de modifier les articles No 22 et 23 comme suit:

- Article No 22, point 2: La taxe est fixée au maximum à Fr. 40.-- par personne physique. Il aimerait ajouter que les étudiants et les personnes en formation rattachés au ménage sont exemptés de la taxe jusqu'à 25 ans. Il appartiendra aux intéressés de présenter la demande d'exemption.
- Article No 23, point 2:  
Les taxes maximales suivantes sont applicables:  
35 litres Fr. 3.--  
60 litres Fr. 6,50  
110 litres Fr. 9.--

**M. Gérard Perroud** répond que, expérience faite lors de l'étude des actuels règlements de Sâles, Rueyres-Treyfayes et Romanens, la 2<sup>e</sup> partie de cet article ne recevra pas l'aval des

juristes à Fribourg: «On ne peut pas exempter des personnes, soutient-il. Même la fourniture des sacs gratuits aux nouveaux-nés avait été difficile».

**M. Jean-Pierre Oberson** exhibe à l'assistance le règlement de la Commune Bulle, approuvé le 15 janvier 2002, qui autorise cette exemption.

**Le syndic** soumet le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets au vote à mains levées. Il est approuvé par 81 citoyens; 1 opposition; aucune abstention.

### 5. Comptes 2001, budgets 2002 et 2003 du Foyer St-Joseph à Sâles

**M. le président** précise que l'approbation de ces comptes et budgets ne sont qu'un aspect purement formel exigé sur le plan juridique par le Département des communes à Fribourg, car les statuts du Foyer St-Joseph n'étaient pas encore approuvés par le département de la Santé publique. La Commission financière n'est pas sollicitée, sachant que les chiffres sont déjà englobés dans les comptes communaux.

Parole à l'assemblée:

Personne ne s'exprime.

Soumis au vote à mains levées, les comptes 2001, budgets 2002 et 2003 du Foyer St-Joseph à Sâles sont acceptés par 81 citoyens; aucune opposition ni abstention.

### 6. Réception des jeunes citoyens nés en 1984

**M. le syndic** se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyens, jeunes gens nés en 1984. Sur les 16 personnes invitées, 12 ont répondu présent, une s'étant excusée. Il leur souhaite la bienvenue dans le monde politique. Il espère qu'ils seront actifs dans le futur et il les encourage à jouer un rôle dans cette commune.

**M. Gérald Guillaume** cite quelques faits qui ont marqué cette année 1984. Il appelle ensuite nominativement, dans l'ordre alphabétique: Mlle Marie Borcard (Maules), Mlle Jocelyne Caille (Romanens), M. Martial Clerc (Maules), M. Olivier Dervev (Romanens), Mlle Florence Fragnière (Sâles), Mlle Christine Gobet (Sâles), M. Charles Grandjean (Sâles), M. Charles Gremaud (Maules), Mlle Stéphanie Mauron (fille de Daniel, Sâles), Mlle Valérie Monney (Rueyres-Treyfayes), Mlle Delphine Oberson (Rueyres-Treyfayes), M. Florian Pasquier (Sâles), M. Rémi Pasquier (Maules), M. Sylvain Richoz (Maules), Mlle Rosine Sonderegger (Romanens) et M. Frédéric Suard (Romanens).

**M. le syndic** leur formule ensuite ses vœux de réussite, avant que **Mme Valentine Menoud** (Sâles), boursière communale, et **M. Sébastien Frossard** ne leur remettent en guise de présent l'ouvrage *CH-2002*.

## 7. Divers

**M. Gérald Guillaume** signale que le Conseil communal a adressé un courrier aux Transports publics fribourgeois, à Fribourg, pour se plaindre de la politique des transports et des nombreux retards constatés dans les trains qui vont en direction de Bulle le matin. Les élèves, particulièrement ceux du Collège du Sud, manquent les premières minutes des cours matinaux. Il y a quelques problèmes dans la coordination des transports. Des parents nous ont communiqué ces faits. En outre, l'Exécutif a demandé une possibilité de transport nocturne, en commun avec les Communes de Vuadens et de Vulruz, sous la forme d'un bus pyjama.

L'AIMPGPS cherche un ou une secrétaire-comptable pour un temps partiel de l'ordre de 20%. Avis aux intéressés qui peuvent s'annoncer à M. Jean-Claude Savary, de Sâles, membre du comité de l'AIMPGPS. A ce titre, **M. Jean-Claude Savary** précise que le cahier des charges comprend la tenue des PV, des comptes et une séance mensuelle du comité de quelque deux heures et demie.

**M. Gérald Guillaume** avise que les syndics et vice-syndics des communes du Bassin de La Sionge se réunissent deux fois par année. Des collaborations plus étroites peuvent être envisagées, notamment au service du feu, de la PC et des forêts. **M. le syndic** fait ensuite allusion à un article paru la veille dans *La Liberté* dans lequel un citoyen de Vulruz demande à l'Exécutif de Vulruz d'étudier la possibilité d'une union avec Vuadens ou Sâles: «Il convient d'abord de digérer la fusion, dit-il. En l'an 2000, la question a été posée à Vulruz s'il envisageait une étude de fusion avec la Commune de Sâles. Vulruz avait répondu par un nœud sec et sonnante». **M. le syndic** se dit surpris qu'on veuille remettre l'ouvrage sur le métier si rapidement. Et de préciser: «Nous n'en sommes pas encore là.»

Après ces trois points, l'assemblée a la parole:

**M. Jean-Pierre Oberson** (Maules) demande officiellement d'organiser, dans le cadre de la Commune de Sâles, un sondage sur une fusion avec les Communes de Vuadens et Vulruz. Il attend un résultat pour la prochaine assemblée communale.

**M. Gérald Guillaume** répond qu'il sera pris note de cette demande au procès verbal.

A l'occasion de sa dernière assemblée communale en qualité de syndic, **M. Gérald Guillaume** retrace brièvement ce que fut sa vie quotidienne de syndic. Il termine son billet en remerciant ses collègues de l'Exécutif ainsi que les anciens et actuels collaborateurs de la Commune de Sâles.

**M. Gérard Perroud**, vice-syndic, évoque la dernière assemblée communale de M. Gérald Guillaume. En tant qu'ancien syndic de Romanens, il s'associe à M. Alfred Oberson (ancien syndic de Rueyres-Treyfayes) pour le remercier de son immense labeur dans le cadre de la fusion des communes de la Paroisse de Sâles. Il donne ensuite la parole à M. Nicolas Savary.

Via l'icône du matelot qui finit capitaine, **M. Nicolas Savary** évoque la trajectoire de M. Gérald Guillaume à l'Exécutif sâlois. Au nom du Conseil communal, il se fait le porte-parole pour lui adresser ses sentiments de profonde gratitude. Avant de fleurir également Mme Eliane Guillaume, épouse de M. Guillaume.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** clôt cette assemblée communale sur le coup de 21 h 54, non sans avoir exprimé ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année à l'assistance. Il souhaite aussi bonne route dans les méandres de la politique communale à ses collègues de l'Exécutif.

La soirée se termine par le verre de l'amitié.

Le secrétaire



Le syndic

